

Communiqué de presse, jeudi 28 mai 2020

Le directeur général de l’Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais remet son mandat

Rennaz, le 28 mai 2020. Le directeur général de l’Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais (HRC), M. Pascal Rubin, a pris la décision de remettre son mandat. Il en a informé le Conseil d’Établissement de l’HRC mercredi 27 mai 2020. Attaché plus que tout au bon fonctionnement de l’institution, M. Rubin estime en effet que la tournure personnalisée des discussions autour de la situation de l’HRC ne permet pas la mise en place raisonnée des conditions nécessaires à son rétablissement financier.

Le Conseil d’Établissement prend acte de cette décision empreinte de dignité et de respect pour l’institution. Il remercie Pascal Rubin pour son travail inlassable et l’engagement de tous les instants dont il a fait preuve dix ans durant, au service d’un projet de santé publique unique en Suisse, aussi complexe que visionnaire, voulu par les autorités des cantons de Vaud et du Valais. Arrivé en 2010 comme directeur de l’Hôpital Riviera, nommé directeur général de l’HRC au 1^{er} janvier 2014, Pascal Rubin a mis en œuvre les étapes structurantes indispensables à la création d’un hôpital de quelque 2000 employés, desservant une région de 200’000 habitants répartie sur deux cantons. L’HRC réunit sur un site nouveau de soins aigus à Rennaz (et deux cliniques de gériatrie et de réadaptation en cours de rénovation à Vevey et Monthey) des prestations jusqu’ici éparpillées dans le territoire, en les dotant des meilleures capacités médico-soignantes.

Le Conseil d’Établissement rappelle avec force que l’HRC a démontré la qualité de ses prestations médico-soignantes, notamment lors de la crise du coronavirus, et qu’il est aujourd’hui en pleine capacité pour accueillir et soigner les patients dans les meilleures conditions. En regrettant que les attaques personnelles se substituent à l’examen rationnel de la situation, il souhaite que les audits en cours sur les états financiers et la gouvernance de l’établissement puissent se poursuivre dans le sérieux et la sérénité indispensables à cet exercice important.

Le Conseil d’Établissement informera de sa décision quant à la réorganisation de la direction générale dans les meilleurs délais.

Note : En raison des audits en cours, cette communication tient lieu d’unique déclaration.